Image not found or type unknown

Covid-19 - Emploi d'un salarié à domicile : maintien du crédit d'impôt en cas de soutien scolaire à distance

Actualité législative publié le **27/03/2020**, vu **1067 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les prestations de soutien scolaire et de cours réalisées à distance pendant la période de confinement continueront à ouvrir droit au crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile.

Les contribuables qui supportent des dépenses au titre de la rémunération de services à la personne rendus à leur résidence bénéficient d'un crédit d'impôt sur le revenu prévu à l'article 199 sexdecies du CGI. Tel est le cas des prestations de soutien scolaire et de cours réalisées à domicile.

En raison des circonstances particulières liées à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), le ministre de l'Action et des Comptes publics vient d'annoncer que ces prestations continueront, à titre exceptionnel et temporaire, à ouvrir droit au bénéfice de cet avantage fiscal lorsqu'elles devront être réalisées à distance pendant la période au cours de laquelle les déplacements sont limités.

Articles sur le même sujet :

- S'installer dans les services à la personne
- Réussir la création de sa SARL
- Récupérer une facture impayée
- 10 astuces pour éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Créer une entreprise de services à la personne en 5 étapes
- Comment créer une association de services à la personne en 6 étapes ?
- Comment devenir auto-entrepreneur dans les services à la personne ?
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Comment créer une SARL en 10 étapes ?
- Quelle est la liste des activités de services à la personne ?
- Services à la personne : la condition d'exclusivité
- Comment obtenir l'agrément services à la personne ?
- Comment déclarer un organisme de services à la personne auprès de la Direccte ?
- Quelle est la différence entre prestataire et mandataire de services à la personne ?

- Quel taux de TVA pour les services à la personne ?
- Modèle d'attestation fiscale annuelle pour les services à la personne
- Comment utiliser un CESU préfinancé ?
- Services à la personne : quelle est la convention collective applicable ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés